



MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

Demande de Certificat d'autorisation pour une coupe forestière

Documents requis avec une demande de certificat d'autorisation pour une coupe forestière

- Remplir le formulaire de demande en blanc fournie par la Municipalité
- Signer la demande et acquitter les frais de la demande (non-remboursable)

Coupe domestique (40 cordes et moins)

- Un plan de propriété indiquant :
 - l'identification cadastrale du terrain ;
 - la présence de tout lac, cours d'eau et milieux humides ;
 - la délimitation de l'aire à déboiser et la distance de celle-ci à tout lac, cours d'eau et milieux humides.
- La description des travaux indiquant :
 - essence d'arbres visée ;
 - la quantité estimée ;
 - la période de l'année où les travaux seront réalisés et leur durée.
- Coût des travaux et durée.
- Procuration du propriétaire.

Coupe Commerciale (40 cordes et plus)

- Un plan de gestion forestière, pour l'ensemble du terrain comprenant ;
 - identification du propriétaire et de la propriété sur laquelle se trouve le boisé ;
 - sur une carte ou une photo aérienne, le contour du boisé et des peuplements ;
 - une description détaillée de chaque peuplement et des contraintes liées à la nature du terrain ou à la présence d'habitats fauniques ;
 - une programmation pour chaque peuplement, des travaux sylvicoles à effectuer à court, moyen et long termes ;
 - un plan signé par un ingénieur forestier dans le cas d'une coupe commerciale.

- Une prescription sylvicole indiquant :
 - objectif de l'intervention ;
 - délimitation de la superficie à couper ;
 - nature et description des travaux ;
 - localisation des voies d'accès, jetée, aire d'empilement et site d'enfouissement des déchets de tronçonnage ;
 - date prévues du début et de la fin des travaux ;
 - mesures de régénération ou de plantation envisagées, s'il y a lieu.

- Coût des travaux et durée.

- Procuration du propriétaire.

